



Une association SPV

Avep'1fo

n°2 – Mars 2016

L'AVEP1

ASSOCIATION VAUDOISE DES ENSEIGNANT.E.S DU CYCLE PRIMAIRE 1
SPV, Chemin des Allinges 2, 1006 Lausanne

Vous convie à son Assemblée Générale
le mercredi 16 mars 2016,
de 14h00 à 17h00,

à la salle de projection du collège Arnold Reymond à Pully¹,
ainsi qu'à l'apéritif qui suivra.

1. Message du Président
2. Messages des invité.e.s
3. Procès-verbal de l'AG 2015 (http://avep1.spv-vd.ch/public/docs/ag/PV_AG_2015.pdf)
4. Rapport d'activités 2015-2016
5. Dernières nouvelles
6. Rapport de la caissière et des vérificatrices des comptes
7. Démission au comité
8. Message de la SPV
9. Projets 2016 - 2017
10. Divers

Les propositions individuelles peuvent être envoyées jusqu'au
vendredi 11 mars 2016 à Roch Lehmann : avep1@spv-vd.ch

Conférences sur l'autisme ouverte à tou.te.s :

Dr Mandy Barker Consultation Libellule : www.libellule.ch

« Survol clinique des enfants avec un trouble du spectre autistique à l'école régulière »

Marie-Claude Volper Enseignante spécialisée

« Scolarisation en classe régulière des élèves avec un TSA »

¹ Plan d'accès en quatrième de couverture

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'AVEP1 AVRIL 2015 - MARS 2016

Après notre dernière AG, déçu.e.s du peu de monde présent, nous avons pris un temps de réflexion. Quel est le rôle de notre comité ?

Qu'attendez-vous de nous ? Notre travail est-il satisfaisant ? Y a-t-il moins de sujets brûlants concernant notre cycle ?

Nous tenons à vous informer régulièrement des dossiers suivis par le comité. Nous espérons aussi recueillir les témoignages de vos préoccupations du terrain et ainsi les relayer en rédigeant des brèves et articles pour l'Éducateur ou Majuscules.

N'hésitez donc pas à nous faire part des sujets que vous aimeriez voir traités durant l'année à venir.

avep1@spv-vd.ch

Cette année, à nouveau, un thème de réflexion avec des conférences à l'ordre du jour de notre AG du 16 mars: l'autisme.

Cela fait plusieurs années que les parents, les professionnels et les associations se battent pour que ce trouble soit mieux pris en charge.

La création du centre cantonal de l'autisme à Lausanne en 2014 donne un élan pour que les TSA (troubles du spectre de l'autisme) soient décelés le plus tôt possible.

Que vous soyez membres ou non de notre association, venez nombreuses, nombreux à notre AG du 16 mars !
Faites passer le message à vos collègues !

Notre comité

Nos discussions traitent des problématiques liées aux 1-2P comme aux 3-4P. Nous assistons à plusieurs rencontres d'autres associations. Nous sommes en lien avec le comité cantonal de la SPV qui sollicite notre avis sur certains dossiers. Nous essayons aussi de vous tenir informé-es tout au long de l'année en vous envoyant des messages afin de garder le lien.

Une membre de notre comité, Christine Hurlimann, a présenté sa démission. Pour que notre association puisse continuer à représenter toutes les enseignant.e.s du premier cycle primaire, notre comité a besoin de nouveaux et nouvelles membres.

Le comité recrute, si vous êtes intéressé.e.s à nous rejoindre, contactez-nous ! avep1@spv-vd.ch

CADEV

L'été dernier, vous avez été nombreux-ses à transmettre au comité vos préoccupations par rapport à la CADEV. Nous les avons classées et analysées. Accompagné-es de Gregory Durand et d'Yves Froidevaux, du comité Cantonal, nous avons rencontré Mme Bossuat, directrice administrative et financière de la DGEO, et M. Eric Aellen, directeur de la CADEV, début décembre 2015. L'occasion, pour nous, de leur présenter notre travail de synthèse de vos témoignages :

> Tout d'abord, le système de demande de remboursement est compliqué et constitue une charge administrative lourde et chronophage pour les enseignant.e.s. Il y a en effet plusieurs budgets alloués à chaque classe, qui exigent des procédures à chaque fois différentes avec des délais de demande de remboursement variés. Sans compter que les pratiques sont très différentes d'un établissement à l'autre. Dur donc, de s'y retrouver...

Les témoignages font ressortir que le système DAFEO – qui se voulait être un gain de temps pour les enseignant.e.s – exige en réalité un temps important pour chaque demande. A cela s'ajoute – avant même de penser au remboursement – le fait que nous devons vérifier que les articles achetés ne se trouvent pas à la CADEV. Il faut donc aller faire deux fois les courses, ce qui demande à nouveau du temps.

> Ensuite, le délai du remboursement est plus ou moins long : de quelques semaines à plusieurs mois. Impossible pour les enseignant.e.s de savoir où en sont les procédures et pourquoi le temps d'attente varie autant. Et lorsque le remboursement arrive enfin, les montants ne correspondent pas forcément aux demandes formulées précédemment. Comme nous ne bénéficions pas de décompte précis, il n'est pas possible de savoir ce qui a été remboursé... Enfin, n'oublions pas que les enseignant.e.s acceptent généralement de faire crédit tout au long du processus de remboursement. Il est ressorti de notre enquête que les enseignant.e.s ressentent un manque de confiance important en devant justifier tous les articles qu'ils et elles se procurent pour leur classe. Quel est le bienfondé de cette méfiance ? Un nombre trop élevé d'abus ? La mesure entend-elle prévenir quelques cas isolés ?

> Enfin, dans beaucoup d'établissements, nous sommes astreint.e.s, à rendre nos comptes au cours du mois de novembre. Ce qui nous oblige le plus souvent à payer les différentes dépenses liées à Noël - fête évidemment très présente en classe - de notre poche, car il est impossible de se faire rembourser. Une autre crainte a été relevée par certaines membres consultées : et si le corps enseignant devait procéder à une seule commande par année ? Cette mesure nous obligerait à planifier des mois de scolarité avant même de connaître nos élèves, nous empêchant ainsi toute spontanéité ou de profiter de diverses offres spéciales tout au long de l'année.

> Conséquence, bons nombres d'enseignant.e.s finissent par abandonner leur demande de remboursement et prennent les divers achats faits pour leur classe à leurs frais. En effet, ils et elles préfèrent utiliser leur temps et leur précieuse énergie pour planifier leur enseignement plutôt que de le perdre en travail administratif long, fastidieux et sans garantie... de remboursement.

M. Aellen nous a expliqué le fonctionnement de la CADEV et cela nous a permis de répondre à plusieurs de nos questions. Mme Bossuat nous a également exposé le fonctionnement de son service et nous avons pu constater que la communication entre ce service, les directions, les secrétariats et les enseignant.e.s. pourrait être améliorée.

A l'issue de notre rencontre, le Comité cantonal et le comité de l'AVEP1 ont convenu de réaliser un document qui vous parviendra prochainement. Il devra clarifier les zones d'ombres que vous nous avez présentées. Nous avons également établi une liste de matériel et de jeux que nous aimerions voir ajouter au catalogue CADEV.

Ce dossier nous tient à coeur et nous continuons à le suivre de près.

EFFECTIFS DE CLASSE

Beaucoup de collègues du cycle 1 nous ont signalé avoir des classes très chargées dépassant les 20 élèves lors de cette rentrée 2015.

L'effectif de la classe n'est pas le seul paramètre permettant d'évaluer le degré de pénibilité: une classe de 18 élèves peut être très difficile comme une classe de 23 élèves peut être très agréable.

Il n'en demeure pas moins que la vie de la classe est plus fatigante avec un grand effectif. Surtout dans une période où il nous est demandé de différencier notre enseignement et de proposer des mesures d'accompagnement pour toutes et tous les élèves à besoins particuliers.

Dans un même établissement, on peut trouver des classes de 14 élèves et des classes de 24 élèves avec l'impossibilité de les déplacer d'un bâtiment à l'autre. L'établissement peut dès lors afficher des moyennes d'environ 20 élèves par classe; des moyennes qui occultent le problème des trop nombreuses classes surchargées.



ACCUEIL D'ENFANTS À BESOINS PARTICULIERS DANS LES CLASSES ORDINAIRES, QUELLES AIDES ?

Comment accueillir dans nos classes du cycle1 des enfants à besoins particuliers sans négliger les autres élèves et sans épuiser l'enseignant-e? Il apparaît de plus en plus difficile d'obtenir des aides vu les restrictions imposées aux établissements scolaires. Dans certains établissements, il n'y a pas d'aide et tout le monde est fatigué! Dans d'autres, il y a du co-enseignement dès la rentrée

Certaines aides s'avèrent d'ailleurs une surcharge de travail pour la/le titulaire de la classe... Les réseaux, les moments de concertation avec les différents intervenant-es de la classe (aide à l'enseignant-e, enseignant-e spécialisé-e, enseignant-e d'appui, enseignant-e de CIF, enseignant-e assurant la décharge de la classe..) prennent un temps et une énergie incroyables. Chaque situation d'inclusion est différente et s'il est évident que les besoins de l'enfant doivent dicter le meilleur choix de scolarisation, un cadre clair devrait définir les conditions de celle-ci.

Nous pensons que l'effectif de la classe est fondamental et nous souhaiterions que le règlement d'application de la loi sur la pédagogie spécialisée (RLPS) quantifie précisément les effectifs des classes accueillant des élèves à besoins particuliers. Le profil de la classe et les élèves présentant des troubles du comportement devraient aussi être considérés par les directions lors des enclassements.

Ces situations devraient amener les établissements à repenser leur organisation de la pédagogie compensatoire en limitant le nombre d'intervenant.e.s dans une même classe. La LPS et son règlement d'application devraient apporter des éclaircissements.

EVALUATION 3-4P ET ECR

Un groupe de travail porte son attention sur les ECR, il a tout d'abord examiné les informations à donner aux enseignant.e.s avec notamment les modalités de correction. Nous lui avons fait part de notre insatisfaction quant à la lettre qui avait été transmise aux parents des élèves de 4P concernant les ECR. Nous regrettons le caractère anxiogène que cette circulaire pouvait avoir sur les parents et sur les enfants, et nous trouvons qu'elle n'exprimait pas le réel but de ces épreuves.

Quelle ne fut pas notre surprise, au printemps dernier, de découvrir qu'il était toujours mentionné que « Cette épreuve permettra également de comparer les résultats en français de votre enfant avec la moyenne des résultats de tous les élèves de 4P du canton. »

Cette affirmation ne figure pas dans l'article 113 de la LEO. Nous aurions préféré qu'il soit plutôt spécifié que ces épreuves ont pour but d'harmoniser les pratiques d'enseignement afin que les élèves bénéficient d'une égalité de traitement dans le canton, et qu'elles donnent des repères extérieurs aux enseignants sur la progression de leurs élèves.

De plus, nous trouvons regrettable que figurent avec autant de détails ce sur quoi porteront les épreuves et nous craignons que certains parents fassent travailler leurs enfants et peut-être pas de façon adéquate. Ce qui ne ferait que rajouter du stress et de la pression à de jeunes élèves.

Le comité, accompagné de Gregory Durand, président de la SPV, a été reçu à la Direction Pédagogique de la DGEO pour parler d'évaluation et des ECR 4P. Nous avons échangé avec M.Serge Martin, M.Philippe Linder et Mme Nathalie Jaccard. La DP a entendu notre souhait de soigner la communication aux parents concernant les ECR et s'est engagée à modifier la lettre pour les parents.

Nous nous réjouissons de voir ces modifications. Cette rencontre était aussi une occasion de rappeler les spécificités du cycle 1, de faire part de l'inquiétude face à des directions qui ré-interpètent encore le cadre général de l'évaluation. N'hésitez pas à nous le signaler. Nous avons apprécié la baisse du nombre de TS en 3P mais restons attentives et attentifs aux exigences de certains établissements pour l'annonce des évaluations en 3-4P. En effet, en uniformisant trop les pratiques de la 3P à la 8P, le risque est grand que les particularités du cycle1 soient oubliées... La DP a entendu ce retour et s'est engagée à formuler de façon plus claire les directives accompagnant le CGE. De plus, le comité a pu exprimer sa crainte d'une évaluation trop formelle en 1-2P.

CAS APPRENTISSAGES FONDAMENTAUX

L'AVEP1 a été présente dans un groupe consultatif à la HEP pour découvrir le nouveau CAS apprentissages fondamentaux que la HEP proposera dès l'été 2016. Ce CAS vise à combler des lacunes de la formation initiale et n'est pas valorisé à l'arrivée. Nous pensons que s'il y a un souci avec la formation initiale, il faut y remédier au sein même de cette formation et non ajouter un CAS après coup. Le CC a également appuyé nos remarques et l'énoncé du CAS a été quelque peu modifié. La réponse de la direction de la HEP se trouve dans l'Éducateur n°11 p. 46.



BILAN DE LA MISE EN OEUVRE LEO

Toutes les associations de la SPV ont été consultées par le CC pour répondre à la demande de la cheffe du département sur le bilan de la mise en oeuvre de la LEO. Nous avons déterminé les thématiques en lien avec le cycle 1. La maîtrise de classe, le redoublement, le cadre général de l'évaluation au cycle 1, les effectifs des classes, l'âge d'admission à l'école, les dérogations accordées, la quantité de documents à remplir par l'enseignant à l'attention des parents, le temps d'attente pour effectuer un bilan PPLS.

Nous suivrons avec attention les résultats de ce bilan.

TROISIÈME RÉFORME DE LA FISCALITÉ DES ENTREPRISES, RIE III

Dans l'élaboration de sa feuille de route sociale et syndicale, pour accompagner les réflexions autour de la troisième réforme de la fiscalité des entreprises, RIE III, la FSF via le Comité Cantonal de la SPV a consulté l'AVEP1. L'imposition des entreprises changerait pour n'avoir qu'un seul taux unique. En compensation, il y aurait des avancées sociales. La FSF a souhaité un débat qui a eu lieu le 17 février.

Nous avons insisté sur les points suivants: les effectifs de classes (nous sommes en-dessus de la moyenne suisse) et les appuis et le SESAF (même s'il est hors enveloppe pédagogique). Nous demandons également que soit porté l'accent sur le CIF, et que les accompagnant.e.s soient dédommagé.e.s. Enfin, nous avons pointé la lourde charge administrative imposée aux enseignant.e.s et nous avons demandé à en être déchargé.e.s afin de nous consacrer pleinement à notre enseignement et à sa planification !

RENCONTRE AVEC LA NOUVELLE REPRÉSENTANTE À LA DP

Une nouvelle personne de contact à la DP est chargée du cycle 1, il s'agit de Mme Nathalie Jaccard qui a remplacé Mme Seema Ney. Elle est venue se présenter lors d'une de nos séances et a pu nous exposer ses projets... Cet échange a été très constructif. Mme Jaccard est à l'écoute de nos préoccupations et a envie que la collaboration soit constructive.

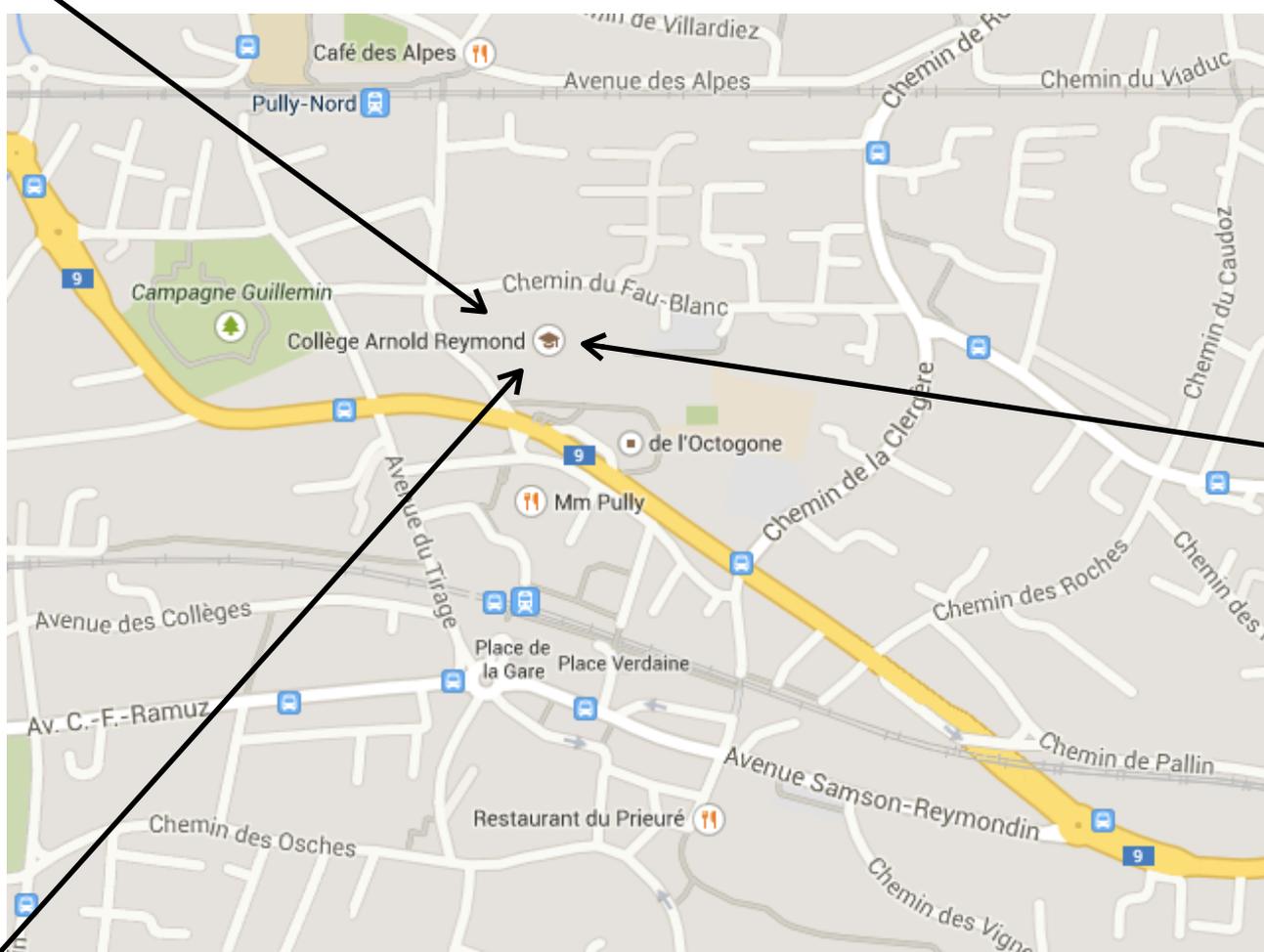
REPRÉSENTATION DE L'AVEP1

L'AVEP1 a participé au 3e colloque international : de l'intégration à l'inclusion scolaire: rôles des communautés éducatives organisé à la HEP à Lausanne. L'AVEP1 était aussi présente au congrès du SPJ «ça me concerne» Dire pour grandir: la participation des enfants et des jeunes, les 3 et 4 septembre à l'UNIL. Des échanges très intéressants entre professionnel.le.s de l'enfance et de la jeunesse.

PROJET

Nous souhaitons parler des remplacements. Ce sujet préoccupe plusieurs collègues qui n'osent plus être malades et se voient dans l'obligation de préparer le travail pour le ou la remplaçant.e et au retour corriger le travail effectué pendant son absence. Les remplaçant.e.s sont payé.e.s pour préparer le travail et le corriger !

Vos témoignages nous intéressent.



COLLÈGE ARNOLD REYMOND, CH. DU FAU-BLANC 15, 1009 PULLY

accessible avec le bus 9 arrêt Clergère, avec le bus 25 arrêt Pully-Gare qui relie la station de métro Délices, par le train gare de Pully-Centre et gare de Pully-Nord. Parking de Pully-Centre qui se situe sous le centre commercial de la gare.